

J'aimerais prendre pour exemple une ligne secondaire de ma circonscription. Elle appartient au CN et elle relie Neepawa à McCreary (Manitoba). Il y a plusieurs années, comme le CN ne garantissait pas de maintenir cette ligne en service, la Manitoba Pool Elevators et la United Grain Growers ont fusionné le service sur cette ligne. Elle desservait quatre endroits: Eden, Riding Mountain, Birnie et Kelwood. Pour améliorer le service, la United Grain Growers a repris l'élevateur de Riding Mountain et a incité les agriculteurs à livrer leurs grains à Kelwood. L'inverse s'est produit à la fermeture de la Birnie Manitoba Pool Elevator. Ses clients ont dû livrer leurs grains aux éleveurs syndicaux de Eden. Cela s'est passé il y a deux ans.

A ce moment-là, la United Grain Growers et la Manitoba Pool Elevators ont demandé au CN ce qu'il comptait faire de la ligne, parce qu'elles voulaient entretenir les installations. Elles voulaient s'assurer que les éleveurs resteraient en très bon état. Elles ont maintes fois posé la question au CN, mais n'ont jamais reçu de garantie.

Cet été, l'élevateur principal de la Manitoba Pool, situé à Eden, s'est plus ou moins effondré. Les agriculteurs de la région ont donc dû trouver un nouvel endroit pour livrer les récoltes d'automne et celles de l'année prochaine. Tout cela, parce que le gouvernement n'a pas décidé quels endroits les lignes secondaires allaient desservir. La Manitoba Pool Elevators a dit aux agriculteurs de la région de Eden qu'elle ne reconstruirait pas l'élevateur, mais qu'elle le remplacerait par un gros élevateur qui sera construit à Neepawa. Cela fait 10 à 15 milles de plus à parcourir pour ces agriculteurs.

● (2010)

Vu l'endroit où sont situés ces éleveurs—parfois proches de nos parcs nationaux—les agriculteurs sont obligés de gravir quelques pentes fort raides, ce qui se révèle passablement difficile avec leur matériel actuel. Les syndicats manitobains ont avisé leurs membres et l'ensemble des agriculteurs de la région qu'ils se feront un plaisir de construire un nouveau silo à Eden, mais le gouvernement ne s'étant pas encore prononcé sur le sort des embranchements concernés, le Canadien National ne veut pas garantir leur desserte. Cette incertitude va coûter cher aux exploitants d'éleveurs et aux agriculteurs du voisinage.

Je peux citer d'autres cas où l'absence de politique gouvernementale sur les embranchements de chemins de fer inquiète au plus haut point l'Ouest du Canada, inquiétude mentionnée à maintes reprises en Chambre. Au lieu de nous apporter des textes comme le bill C-10, j'espère que le gouvernement publiera bientôt sa nouvelle politique des transports et qu'il fera connaître ses priorités en ce qui concerne l'agriculture de l'Ouest. Il faudrait que le gouvernement hiérarchise correctement ses priorités.

Dans des observations qu'il a faites plus tôt, le ministre responsable de la Commission du blé a affirmé que ce n'est pas à cause de l'inflation que le gouvernement relève le maximum des paiements anticipés. Pourquoi le fait-il, alors? Je me le demande. Peut-être est-ce parce qu'on a versé des sommes trop élevées aux agriculteurs de l'Ouest au début de juin.

Peut-être est-ce à cause des versements qu'ils ont reçus au titre du double prix du blé et dont le gouvernement demande maintenant le remboursement. Peut-être qu'en augmentant le maximum des paiements anticipés, le gouvernement estime qu'ils pourront rembourser ce trop-perçu qu'ils ont encaissé en période électorale. Entre le 27 mai et le 3 juin, le cabinet du ministre a adressé par la poste des chèques à 9,586 titulaires de permis spéciaux de

Grain—Paiements anticipés

l'Ouest du Canada dans le cadre du programme de double prix. On a appris par la suite qu'il avait été versé en trop à 7,635 de ces agriculteurs des sommes diverses, dont le total s'établit à \$1,449,000.

Le ministre a déclaré à l'époque qu'il s'agissait d'une erreur d'informatique, mais on peut se demander si ce n'était pas plutôt une autre forme de don électoral aux agriculteurs de l'Ouest. Comme je viens de le dire, peut-être le ministre augmente-t-il le maximum des paiements anticipés pour permettre aux agriculteurs de rembourser ce don qui leur a été fait à ce moment. Pour conclure, je précise que je suis en faveur du bill C-10. Mais j'estime que le gouvernement devrait présenter des mesures beaucoup plus importantes pour résoudre certains problèmes de l'Ouest du Canada.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi ce que le ministre responsable de la Commission du blé nous a dit hier au sujet du projet de loi à l'étude, et j'ai trouvé intéressant qu'il en ait dit autant de bien. Le bill modifie une loi découlant d'une mesure législative présentée par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) lorsqu'il était premier ministre, il y a 17 ans environ. Bien entendu, le ministre n'a pas reconnu la chose dans son discours. Il l'a prononcé de façon à donner aux Canadiens l'impression que cette mesure législative était entièrement de son cru.

Cela n'est pas rare chez les ministériels. Souvent ils adoptent des politiques et des idées de l'opposition, donnant sans vergogne par la suite l'impression qu'elles sont d'eux. Entre autres, je me rappelle très nettement que notre politique d'indexation de l'impôt sur le revenu, proposée en 1972, fut ridiculisée par le ministre des Finances (M. Turner), mais adoptée par lui subséquemment.

Dans son discours hier, le ministre disait ceci au sujet du revenu des cultivateurs, comme en fait foi le hansard à la page 1404:

Les députés auront noté les chiffres récents pour l'ensemble du Canada, d'après lesquels les recettes agricoles monétaires se sont accrues de plus de 43 p. 100 pendant les trois premiers trimestres de 1974.

Ils auront aussi remarqué que, d'après l'analyse par province, les plus fortes améliorations sont survenues dans les provinces des Prairies. La Saskatchewan vient en tête; les recettes monétaires y ont atteint 1.93 milliard de dollars au cours des neuf mois, au regard de 1.02 milliard pour la période correspondante de l'an dernier. L'augmentation est d'environ 90 p. 100 pour la Saskatchewan et, sauf erreur, elle est sans précédent.

Le ministre responsable de la Commission du blé cherchait-il à donner au reste du pays l'impression que le cultivateur de l'Ouest ne se l'est jamais coulée aussi douce? Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a rétabli les faits quand, prenant la parole peu de temps après le ministre, il a cité des chiffres selon lesquels, de fait, en 1973 le revenu moyen de la famille agricole des Prairies, une fois déduits les dépenses et les intérêts, a atteint seulement \$2,200 environ. J'estime que le ministre a perdu de vue—s'il en a jamais été autrement—les cultivateurs de la Saskatchewan.

Je me demande s'il se rend compte que jusqu'à il y a deux ou trois ans, les agriculteurs des Prairies vivaient de leur amortissement. Leurs machines agricoles prenaient de l'âge chaque année et ils n'avaient pas d'argent pour les remplacer. Maintenant ils ont quelques dollars dans leurs poches, mais les prix sont très élevés puisqu'ils ont doublé ou triplé depuis deux ans.